

L'an deux mil vingt le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - - Mme PRADIGNAC S – Mme BESSON V – M. BOULANGER P – Mme CAVILLON C - M. DAUJAT J – M. VANET F - M. DURANCEAU S - M. RAMEL C

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 11
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Le compte-rendu de septembre est approuvé à l'unanimité.

M. le maire précise qu'une délibération concernant le tarif des fermages est enlevée de l'ordre du jour.

DÉPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREATION DE VOIRIE AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) – 2020.32

L'objectif principal de ce projet est de créer de la voirie permettant l'accès au lotissement Le Clos de la Chapelle, porté par le bailleur Dynacité, regroupant 11 logements en accession à la propriété et 6 logements locatifs.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR : le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		54 254 €	20 %
Dynacité		132 923 €	49 %
Sous-total autofinancement		€	
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL		81 382 €	31 %
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique *		81 382 €	
Total H.T.		187 177 €	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération de et les modalités de financement et - **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

TRANSFERT DE RÉSULTATS LIÉS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE - 2020.33

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes de la VEYLE exerce, depuis le 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « assainissement » en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

CONSIDÉRANT que le budget annexe assainissement a été dissous avec les résultats suivants :

Résultat d'investissement = + 66 015.50 €

Résultat de fonctionnement = - 4 935.88 €

Et qu'il est proposé de reverser une partie des résultats au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de communes afin que celle-ci puisse effectuer les travaux d'assainissement nécessaires, soit 50% des résultats corrigés d'éléments 2019 réglés ou perçus en 2020 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement a été corrigé de la perception des redevances, que le résultat d'investissement n'a pas été corrigé ; les résultats à reverser sont :

Investissement = + 33 007.75 €

Fonctionnement = - 784.94 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le reversement des résultats suivants à la Communauté de communes de la Veyle :

Investissement = + 33 007.75 €

Fonctionnement = - 784.94 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE ST GENIS SUR MENTHON A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE – 2020.34

La Communauté de communes de la Veyle exerce, à compter du 1^{er} janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, les compétences « eau » et « assainissement », en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a pour effet de modifier l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

CONSIDÉRANT que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en ses articles L. 1321-1 et suivants, la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de constater contradictoirement, par l'établissement d'un procès-verbal, la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune de Saint Genis Sur Menthon à la Communauté de Communes de la VEYLE,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce procès-verbal conclu avec la communauté de Communes de la VEYLE ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition entre la Communauté de communes de la Veyle et la commune de Saint Genis sur Menthon constatant la mise à disposition à la Communauté de communes des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre la Communauté de communes de la Veyle et la commune de Saint Genis sur Menthon constatant la mise à disposition à la Communauté de communes des biens et des équipements.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE – ÉVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – 2020.35

VU le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes de la Veyle du 23 septembre 2020,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 23 septembre 2020 a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre de la compétence assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT que le rapport est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 23 septembre 2020 tel que présenté en annexe,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – 2020.36

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires pour la reprise des résultats assainissement liés au transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Veyle

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
FONCTIONNEMENT				
D 002 : Déficit antérieur reporté		4 935.88 €		
C 7788 : Produits exceptionnels				784.94 €
D 742 : Dotations aux élus locaux				1 500.00 €
D 74832 : Attribution fonds de péréquation				2 650.94 €
TOTAL		4 935.88 €		4 935.88 €
INVESTISSEMENT				
D 1068 : Excédents		33 007.75 €		
D 2135- opération 183 : installation générale aménagement		2 000.00 €		
D 2188 – opération. 188 : Autres immo corporelles		5 500.00€		
C 001 : Solde d'exécution reporté				66 015,50 €
TOTAL		40 507.75 €		66 015.50 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	226 541.65 €	0.00 €	40 507.75 €	267 049.40 €
Total général des recettes d'investissement	201 033.90 €	0.00 €	66 015.50 €	267 049.40 €
Total général des dépenses de fonctionnement	328 986.33 €	0.00 €	4 935.88 €	333 922.21 €
Total général des recettes de fonctionnement	328 986.33 €	0.00 €	4 935.88 €	333 922.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

DIVERS :

M. Le Maire rappelle la nécessité de travailler sur des projets d'investissement. Il souhaite que des groupes de travail se forment.

Plusieurs projets sont évoqués. 3 Grands Thèmes sont retenus et chacun s'est positionné dans un groupe de travail :

* Les Energies renouvelables (géothermie, source d'eau chaude) : Isabelle Queffelec, Paul Boulanger

* Réhabilitation d'une friche (projet des panneaux photovoltaïques) : Michel Brochand, Fabrice Vanet et Cyril Ramel

* Habitat / Service / Espace Public (réfection salle polyvalente, rénovation de l'église, place du village et cheminements) : Sébastien Duranceau, Julien Daujat, Christine Cavillon et Sophie Pradignac

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :

Cantine : M. Christophe Greffet a participé à l'Assemblée générale qui annonce un déficit de plus de 3000€, suite au Covid, avec un prix du repas de 4,85€.

Bibliothèque : Mme Isabelle Queffelec annonce que la distribution d'un livre au nouveau né, dans le cadre de l'opération 1^{ère} page, n'aura pas lieu cette année.

Sou des Ecoles : l'association compte un bénéfice de plus de 7 500€

* **Commission Culture Tourisme** : Isabelle QUEFFELEC

Tourisme :

Des travaux de rénovation à l'accueil et au restaurant de la base de loisirs de Cormoranche vont avoir lieu.

L'office du tourisme recense de nombreux chemins. Un nom doit être trouvé pour un chemin de randonnée sur St Genis. Ce chemin sera répertorié sur France Touristique. Le Conseil décide de nommer ce chemin : La Boucle du Menthon

Fabrice Vanet est nommé référent et est chargé de veiller à l'état du chemin précité.

Culture : Rétrospective des animations organisées par la Communauté de Communes :

- Festi'veyle au Domaine des Planons

- Le Salon du livre Gourmand à Vonnas

- Passage du 1^{er} Festival International du Film sur le handicap à Vonnas avec la présence de Pascal Duquesne.

* **Commission Transition écologique et mobilité** : Fabrice VANET

Présentation de la commission.

La poursuite de la voie bleue en bordure de la Saône est en projet.

* **Commission Eau et Assainissement** : Julien DAUJAT

275 contrôles de l'assainissement Non collectif ont eu lieu en 2020

Les eaux pluviales sont la compétence des communes

L'assainissement est la compétence de la communauté de Communes

* **Commission Service au Public et aux Familles** : Sébastien DURANCEAU

La MSAP a reçu 850 visites en 2019.

La MSAP a été labélisée Maison France Service

Les bons de transports ont été distribués à 149 bénéficiaires. Il rappelle que les bons sont d'une valeur de total de 90€ par bons de 2€

Un projet de Micro-crèches à Vonnas est en cours.

* **Commission Aménagement du Territoire et Développement Economique** : Michel BROCHAND

Un long exposé est fait sur l'avancée du PLUI et le travail effectué depuis quelques années.

Les communes devront travailler sur l'instruction d'une nouvelle carte et définir les nouvelles zones.

* **Ingénierie 01** : M. Brochand a participé à l'Assemblée Générale, il rappelle que la gratuité de leur aide et conseil pour les adhérents.

* **SEMCODA** : L'assemblée générale auquel a participé M. Brochand fait ressortir des comptes déficitaires. Des lots seront vendus.

* **SIEA** : M. Brochand a participé à l'assemblée générale s'est tenue le 25 septembre. Création d'une Société d'Economie Mixte Les Energies de l'Ain SEM LÉA. Cette structure souple regroupe les moyens et les expertises du département en matière d'énergies renouvelables.

*** Prochaines réunions ou manifestations : DATES A RETENIR**

- Opération Brioche : Samedi 17 Octobre
- Distribution des colis aux Aînés : Samedi 5 Décembre

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 12 Novembre

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 23H00.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

NOM – PRENOM	Signature
M. GREFFET Christophe	
M. BROCHAND Michel	
Mme QUEFFELEC Isabelle	
M. DURANCEAU Sébastien	
M. DAUJAT Julien	
Mme BESSON Virginie	
M. RAMEL Cyril	
Mme PRADIGNAC Sophie	
Mme CAVILLON Christine	
M. VANET Fabrice	
M. BOULANGER Paul	